

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 24 juillet 2020 à 18H**

**A la salle du conseil**

<b>Nombre de Membres :</b>	<b>En exercice :</b> 15
☞ <b>Présents :</b> 15	ARRIETA Marie, CHALET Frédéric, COURNUT Henri FABRE Annie, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, ROBLOT Sandrine, SIMON Nathalie, VERGNAT Christophe, WOROU Simon
☞ <b>Absents excusés :</b>	FLOTTES Philippe, GAYRARD Serge.
☞ <b>Absents :</b>	
☞ <b>Procurations données :</b>	FLOTTES Philippe à CHALET Frédéric, GAYRARD Serge à WOROU Simon.
☞ <b>Secrétaire de séance :</b>	SIMON Nathalie
☞ <b>Date de la convocation :</b>	10 juillet 2020

### ❖ **Ordre du jour**

#### ❖ **Questions diverses**

- Les préparatifs du marché des producteurs
- Rappel des taux d'imposition communaux
- Nouvelle organisation du temps de travail des Atsems

#### ❖ **Délibérations :**

**2020/034** Vote des subventions accordées aux associations

**2020/035** Vote des indemnités accordées à l' élu chargé des finances

**2020/036** Convention de prestation de livraison de repas à l'école des Hauts du Viaur

**2020/042** Désignation d'un élu correspondant sécurité routière

Vote des budgets primitifs :

**2020/037** Budget Communal (10200)

**2020/038** Budget Multiservices (10201)

**2020/039** Budget Assainissement (10202)

**2020/040** Budget du lotissement des Hauts de l'Espailou (10203)

**2020/041** Budget du lotissement des Agoustes (10204)

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du compte rendu de la séance du 10 juillet. Le compte rendu est validé à 13 voix pour et 2 voix contre dont 1 par procuration.

Monsieur le maire informe les élus sur le voyage à Paris avec une partie du conseil municipal pour la remise du prix de la Marianne d'or le 22 juillet 2020.

Il rappelle que même si le prix a été décerné à lui-même c'est toute la commune qui a été mise à l'honneur. Il remercie le conseil d'avoir accepté par délibération que les frais liés à ce voyage soient pris en charge par la commune.

Monsieur le maire indique qu'après la tenue d'une réunion de crise, entre les adjoints, le lundi 20 juillet, il a pris la décision de retirer les délégations du maire accordées à Monsieur Frédéric Chalet, suite aux observations relevées et discutées en réunion. Monsieur Frédéric Chalet reste tout de même membre du conseil municipal et garde sa fonction simple d'adjoint jusqu'à la prochaine délibération.

## ❖ Questions diverses

### ➤ Obsèques de Monsieur Dall Asta Roger

Monsieur Dall Astra Roger est décédé dans la nuit du 22 au 23 juillet. Il habitait au Clos Bonneterre. Monsieur le Maire indique que nous avons été saisis par la famille et les pompes funèbres en raison de difficultés de la famille pour honorer les frais d'obsèques de Monsieur. La loi oblige les collectivités à prendre en charge les obsèques si la personne décédée est indigente. Dans l'attente de précisions de légalité, Monsieur le Maire sollicite la commission des affaires sociales afin de se saisir de ce dossier pour les modalités. La commission nous fera un retour sur les démarches entreprises puisqu'à ce jour, nous attendons un retour de la fille et la femme du défunt.

### ➤ Les préparatifs du marché des producteurs

Madame Roblot indique que le marché des producteurs organisé habituellement sur la commune aurait lieu le 12 septembre. Mme Roblot aidé par Mme Arlabosse démarche des exposants. Pour le marché de pays des locaux seraient à privilégier afin de rester dans le thème. Monsieur Malgouyres a proposé de prendre contact avec la chambre d'agriculture. L'association l'Ajal, association d'utilité communautaire propose une programmation musicale, des précisions à ce sujet sont attendues. Monsieur Olivier Rebois, 3<sup>ème</sup> adjoint, explique que l'évènement durera tout le week-end, avec de multiples animations, comme une randonnée, un concours de pétanque, un déjeuner le dimanche...

### ➤ Rappel des taux d'imposition communaux pour 2020

Monsieur le Maire indique que les taxes directes locales sont indexées sur les taux d'imposition et font en grande partie les recettes de la commune. Il précise pour information que ces taux n'ont été augmentés qu'une seule fois sur le mandat précédent. Il précise que cette année est une année de transition et que très probablement au cours des prochaines années vu la baisse des dotations de l'Etat, il faudra les revoir.

<b>Taxes directes locales</b>	<b>Taux d'imposition 2020</b>
<i>Taxe d'habitation</i>	9.30
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	17.35
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	75.50

### ➤ La commission des affaires scolaires s'est réunie le 15 juillet pour préparer la rentrée scolaire

Madame Arieta a résumé la réunion de la commission école du mercredi 15 juillet 2020.

Principaux sujets évoqués :

- Horaires des ATSEM, emploi du temps modifié avec la garderie jusqu'à 19h00.
- Compte rendu du dernier conseil d'école/bilan, confinement, effectifs (62 élèves).
- La mise en place d'un ramassage scolaire sur Parlan.
- La participation financière de la commune au fonctionnement de l'école n'a pas évolué depuis de nombreuses années. Une demande d'augmenter la participation de 5 euros par enfant a été émise par la Directrice.
- La commune va participer sur son mandat à 3 classes découvertes.
- La commune prend en charge 2 transports par an.
- Cantine : changement de prestataire...

Rédaction de documents liés à ce changement de prestataire : lettre de rupture de contrat, convention avec le nouveau prestataire, modification règlement cantine/garderie, formulaire d'inscription avec information aux parents... Un sondage sur 45 familles a été réalisé 38 familles sont concernées 32 ont répondu favorablement pour un changement de prestataire et 6 n'ont pas répondu.

➤ Terrain multisports

L'entreprise Agoraespace, représentée par Monsieur Pierre Gaspin, passera mercredi 29 juillet afin de constater la dégradation du terrain multisports et d'établir un devis pour faire les réparations. A voir si nous mettons un contrat de maintenance avec cette société.

➤ Réunion fibre optique sur Parlan

Monsieur Pomié explique avoir eu une réunion pour la pose de la fibre sur Parlan. Des problèmes ont été soulevés, en effet, les poteaux ne peuvent pas prendre plus de fils. Pour pallier le manque de place, il faut faire un choix, soit une pose aérienne, soit une pose souterraine, mais dans ce cas, les riverains devront relier eux-mêmes la fibre sur leur terrain. Bien qu'inesthétique le choix est fait en aérien afin d'éviter des frais aux riverains.

## ❖ Délibérations

Monsieur informe les élus sur les bénéficiaires des dotations des subventions accordées sur le mandat précédent.

Il propose aux élus de donner leur avis sur ces attributions avant de les soumettre au vote.

Monsieur Chalet demande de maintenir la subvention pour LSA XV, Madame Arrieta constate une différence entre les quilles et le 3<sup>ème</sup> âge. Monsieur le Maire indique que pour le 3<sup>ème</sup> âge, la commune offre le repas des aînés chaque année.

Mme Pean Barre explique qu'il y a confusion entre le club des aînés et le repas qui lui est ouvert à chaque personne de plus de 60 ans même s'il n'adhère pas au club des aînés.

Mme Pean Barre relève que des associations ne touchent rien.

Monsieur le maire explique que c'est un accord avec les associations, chaque année une réunion est faite. Les associations peuvent émettre leurs souhaits. Pour le moment, les associations obtiennent des achats d'immobilisations comme, les friteuses, les chapiteaux.... Pour cette année des plateaux ont été demandés. De plus, la commune distribue les tracts, ce qui coûte l'équivalent de 100 Euros par distribution. Il est rappelé que la mairie met à disposition des associations gratuitement, la salle des fêtes.

### 2020/034 Vote des subventions accordées aux associations

**Monsieur le Maire expose les demandes de subventions des associations au conseil municipal comme suit :**

ADMR	200,00 €
Club de Peinture du Céor	50,00 €
Prévention routière	50,00 €
Quilles Le Piboul	700,00 €
Lévézou Ségala Aveyron LSA XV (Rugby)	1.000,00 €
Club du 3 <sup>ème</sup> âges	200,00 €
Subvention à attribuer	600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 800.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, décident :**

- De verser les subventions aux associations citées ci-dessus avec les montants correspondants,
- Que les sommes ici prévues seront celles retenues pour le budget primitif communal 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces opérations.

Les subventions seront revues l'année prochaine.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que suite aux délégations de ses compétences aux adjoints et à certains élus, il avait indiqué sa volonté de confier la gestion et l'analyse financière des budgets communaux à Monsieur Christophe Vergnat, expert-comptable de métier.

Suite à cette délégation, Monsieur le Maire propose d'octroyer une indemnité à l' élu en question.

**2020/035 Vote des indemnités accordées à l' élu chargé des finances**

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

**Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, décident :**

- d'allouer, avec effet au 01/09/2020 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

M. Christophe VERGNAT conseiller municipal délégué aux finances par arrêté municipal en date du 24/07/2020.

Et ce au taux de 5.14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (*soit 200. € à la date du 01/09/2020 pour l'indice brut mensuel*) soit un montant annuel de 2 400€ Cette indemnité sera versée mensuellement.

**2020/036 Convention de prestation de livraison de repas à l'école des Hauts du Viaur**

Monsieur le Maire indique qu'à l'initiative des parents d'élèves, une proposition de changement de prestataire pour la cantine scolaire a été étudiée. Le gérant du multiservices a demandé et obtenu un agrément pour préparer les repas de la cantine scolaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui fixe le tarif des repas à 3€80 TTC pour l'année scolaire 2020-2021.

- Monsieur le Maire propose aux élus d'accepter la convention qui fixe les modalités du service apporté par Tomy HICKS, Au fil du Viaur Place Haute 12120 SAINTE JULIETTE SUR VIAUR à effet du 01 septembre 2020

Il est rappelé que la mairie répercute le prix négocié avec le prestataire aux familles sans majoration.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :**

- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

## 2020/042 Désignation d'un élu correspondant sécurité routière

Les collectivités territoriales ont été invitées par les préfets à désigner des élus correspondants sécurité routière.

L'élu désigné devient le correspondant privilégié des services de l'État, il veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à la prise en charge de cette problématique dans la collectivité

Il est en principe désigné par délibération du conseil municipal, afin de lui conférer une certaine légitimité.

**Le Conseil Municipal, nommé à l'unanimité, l'élu suivant** comme correspondant sécurité routière.

**Nom – Prénom :** REBOIS Olivier

Adresse personnelle : rue du Pradel 12120 SAINTE JULIETTE SUR VIAUR

Adresse mail : [reboisolivier@gmail.com](mailto:reboisolivier@gmail.com)

Numéro téléphone : 06 29 35 20 07

Avant de commencer le vote des budgets dont chaque élu, a eu une copie, Monsieur Le Maire remercie Virginie Le Mentec, la secrétaire pour son investissement dans la réalisation de ces documents.

Il voulait également remercier Christophe Vergnat pour l'étude et la restitution explicative des budgets.

Monsieur le Maire précise que le vote du budget de cette année a été exceptionnellement repoussé étant donnée la crise sanitaire que nous connaissons.

Monsieur le Maire explique également l'esprit d'un document budgétaire communal qui est régi par les principes suivants :

### ✓ Principe d'annualité

Le principe d'annualité exige :

- que le budget soit défini pour une période de douze mois allant du 1er janvier au 31 décembre ;
- que chaque collectivité adopte son budget pour l'année suivante avant le 1er janvier, mais un délai leur est laissé par la loi jusqu'au 15 avril de l'année à laquelle le budget s'applique, ou jusqu'au 30 avril, les années de renouvellement des assemblées locales.

### ✓ Règle de l'équilibre réel

La règle de l'équilibre réel implique l'existence d'un équilibre entre les recettes et les dépenses des collectivités, ainsi qu'entre les différentes parties du budget (sections de fonctionnement et d'investissement).

### ✓ Principe d'unité

Le principe d'unité suppose que toutes les recettes et les dépenses figurent dans un document budgétaire unique, le budget général de la collectivité. Toutefois, d'autres budgets, dits annexes, peuvent être ajoutés au budget général afin de retracer l'activité de certains services. Ainsi le budget du centre d'action sociale est annexé au budget général de la commune. Les services publics industriels et commerciaux gérés directement par les communes doivent, quant à eux, obligatoirement figurer dans un budget annexe.

## ✓ Principe d'universalité

Le **principe d'universalité** implique :

- que toutes les opérations de dépenses et de recettes soient indiquées dans leur intégralité et sans modification dans le budget. Cela rejoint l'exigence de sincérité des documents budgétaires ;
- que les recettes financent indifféremment les dépenses. C'est l'universalité des recettes.

## ✓ Principe de spécialité

Le **principe de spécialité des dépenses** consiste à n'autoriser une dépense qu'à un service et pour un objet particulier. Ainsi, les crédits sont affectés à un service, ou à un ensemble de services, et sont spécialisés par chapitre groupant les dépenses selon leur nature ou selon leur destination.

Monsieur le Maire présente quelques données.

Les impôts collectés par le trésor public au nom de la commune nous sont reversés par centimes soit 21 000€. Ce qui nous permet d'assurer les salaires, les charges, les indemnités. Soit environ 12 000€ par mois

Actuellement, le compte 515 de présente un solde de 275 000 € hors encaissement des salaires et charges de ce mois-ci.

Nous devons rembourser 317 000 € de lignes de trésorerie pour la fin de l'année.  
Et si vous faites les calculs vous voyez bien que nous serons en négatif.

De plus nous devons 50 000 € au Pays Ségali pour la réfection du pont de la Nauze  
Et aussi 50 000 € pour le supplément de voiries 2020/2021.

Sans compter que nous avons des investissements à réaliser.

La commune doit chaque année trouver des recettes, comme la vente de lots de terrain à bâtir. Plusieurs lots de la commune sont d'ailleurs à vendre actuellement.

Enfin, je voulais vous préciser qu'un budget primitif est un prévisionnel censé se rapprocher de la réalité et que le compte administratif vient clôturer au réel ce budget primitif

### 2020/037 Budget Communal (10200)

#### Budget communal 2020

Dépense de la section de fonctionnement	538 985.59
Recette de la section de fonctionnement	538 985.59
Dépense de la section d'investissement	844 572.12
Recette de la section d'investissement	844 572.12

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	BP 2020		BP 2020
011 Charges à caractères général	125 700.00	013 Atténuation de charges	18 969.00
012 Charges de personnel	184 521.00	70 Produits des services	23 700.00
014 Atténuation de produits	13 300.00	73 Impôts et taxes	168 851.00
65 Autres charges de gest° courante	88 842.20	74 Dotations et participations	149 300.00
66 Charges financières	7 500.00	75 Autres produits de gest° courante	28 800.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	76 Produits financiers	0.00
022 Dépenses imprévues	4 700.00	77 Produits exceptionnels	0.00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>424 563.20</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>389 620.00</b>
<b>023 Virement à la sect° d'invest.</b>	<b>102 331.53</b>		
042 Opérations d'ordre entre sections	12 090.86	042 Opérat° d'ordre entre sections	
<b>002 Résultat reporté</b>	<b>0.00</b>	<b>002 Report excédent fonct N-1</b>	<b>149 365.59</b>
<b>Total de l'exercice</b>	<b>538 985.59</b>	<b>Total de l'exercice</b>	<b>538 985.59</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>

DEPENSES D' INVESTISSEMENT		RECETTES D' INVESTISSEMENT	
	BP 2020		BP 2020
20 Immo. incorporelles	25 000.00	13 Subventions d'invest. Reçues	271 802.00
21 Immo. corporelles	432 677.01	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00
21 Autres immo. corporelles	0.00	10 Dotat°, fonds divers, réserves(-1068)	97 700.00
23 Immo. en cours	0.00	024 Produits des cessions	0.00
16 Remboursement d'emprunts	317 703.08		
165 caution	2 100.00	1068 Affectat° excédent fonct N-1	0.00
Taxes d'aménagement	0.00		
020 Depense imprévu	28 790.96		
<b>Dépenses réelles</b>	<b>806 271.05</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>369 502.00</b>
040 Opérations d'ordre entre sect°	0.00	<b>021 Virement de la sect° de fonct.</b>	<b>102 331.53</b>
041 Opérations patrimoniales	38 301.07	040 Opérations d'ordre entre sect°	12 090.86
		041 Opérations patrimoniales	38 301.07
<b>001 report déficit invest N-1</b>	<b>0.00</b>	<b>001 Report excédent N-1</b>	<b>322 346.66</b>
<b>Total de l'exercice</b>	<b>844 572.12</b>	<b>Total de l'exercice</b>	<b>844 572.12</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif communal proposé à l'unanimité.

#### 2020/038 Budget Multiservices (10201)

#### Budget "multiservices" 2020

Dépense de la section de fonctionnement	12 599.29
Recette de la section de fonctionnement	12 599.29
Dépense de la section d'investissement	20 039.75
Recette de la section d'investissement	34 733.74

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif du multiservices proposé à l'unanimité.

Monsieur Christophe Vergnat a commencé de détailler les lignes du budget assainissement, Monsieur Chalet a souhaité prendre la parole pour intervenir sur une opération d'amener d'eau, alors que ce sujet avait été longuement évoqué lors des précédentes réunions. Monsieur le Maire a expliqué que l'ordre du jour étant très chargé, il lui est impossible d'évoquer à nouveau ce sujet. D'autant plus que les questions diverses devaient être envoyées à Monsieur le Maire 5 jours avant un conseil municipal.

Devant le refus de Monsieur Chalet d'obtempérer et au risque que ce dernier perturbe la réunion du jour, Monsieur le Maire a averti Monsieur Chalet qu'il préviendrait les gendarmes si celui-ci continuait à ne pas respecter les règles établies. Monsieur Le Maire a donc appelé les gendarmes pour faire revenir l'ordre dans la réunion. Monsieur Chalet s'étant calmé la réunion a repris son cours.

#### **2020/039 Budget Assainissement (10202)**

##### **Budget "assainissement" 2020**

Dépense de la section de fonctionnement	44 606.01
Recette de la section de fonctionnement	44 606.01
Dépense de la section d'investissement	43 717.80
Recette de la section d'investissement	69 900.80

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif de l'assainissement proposé à 13 voix pour et 2 voix contre dont une par procuration.

#### **2020/040 Budget du lotissement des Hauts de l'Espailou (10203)**

##### **Budget "lot les Hauts de l'Espailou" 2020**

Dépense de la section de fonctionnement	125 870.26
Recette de la section de fonctionnement	125 870.26
Dépense de la section d'investissement	144 073.84
Recette de la section d'investissement	144 073.84

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif du lotissement les Hauts de l'Espailou proposé à l'unanimité.

#### **2020/041 Budget du lotissement des Agoustes (10204)**

##### **Budget "lotissement les Agoustes" 2020**

Dépense de la section de fonctionnement	374 483.85
Recette de la section de fonctionnement	374 483.85
Dépense de la section d'investissement	609 303.24
Recette de la section d'investissement	609 303.24

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif du lotissement les Agoustes proposé à l'unanimité.

La séance est levée à 21h30.